

# Commune de Corsier-sur-Vevey

## Plan Énergie et Climat Communal (PECC)





## Avant-propos de la Municipalité

Les rapports répétés du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) le démontrent, notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) nous amène à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d'ici la fin du siècle. Or nous savons qu'un réchauffement planétaire de plus de 1,5 °C provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs.

La Suisse, le canton de Vaud et notre Commune sont touchés par les changements en cours et à venir. En Suisse, la hausse des températures a déjà atteint +2.5 °C, soit nettement plus que la moyenne mondiale (c'est notamment dû au caractère montagneux de notre pays). C'est une certitude, il est devenu urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux.

Les communes ont un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux. Outre leur devoir d'exemplarité, elles exercent de nombreuses responsabilités dans les domaines de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (énergie, mobilité, achats publics, construction, etc.) et de l'adaptation aux changements climatiques (gestion des espaces verts, des cours d'eau, protection de la population, etc.)

Une action ambitieuse en matière climatique constitue une opportunité économique. Elle réduit la dépendance à l'importation d'énergie fossile (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises de nos régions (isolation des bâtiments, nouvelles technologies, etc.) Elle permet d'éviter des coûts futurs : investir maintenant, c'est éviter des coûts bien plus importants ces prochaines décennies (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, décès, coûts de la santé et baisse de la productivité en lien avec la chaleur, etc.)

La mise en place de mesures pour lutter contre le réchauffement et pour s'adapter aux changements climatiques implique également des conséquences positives à court et moyen terme dans plusieurs domaines, avec de multiples bienfaits pour la qualité de vie (amélioration de la qualité de l'air, sécurisation des espaces publics, amélioration paysagère, etc.)

En conséquence et pour toutes ces raisons, la Municipalité de Corsier-sur-Vevey affirme sa volonté de s'engager pour la protection du climat et l'adaptation de son territoire aux conséquences du changement climatique. Pour atteindre ses objectifs, un plan climat doit mobiliser tous les acteurs du territoire. L'action doit être collective, sociale et portée par toutes et tous.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) concrétise cette volonté. Il a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'Etat de Vaud dans le cadre du programme PECC. Il s'agit d'un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les trois prochaines années.

# Table des matières

<b>Avant-propos de la Municipalité .....</b>	<b>2</b>
<b>1. Introduction.....</b>	<b>6</b>
1.1 - Les enjeux sur le territoire cantonal.....	6
Les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle du territoire vaudois.....	6
À ces émissions territoriales s'ajoutent des émissions GES extraterritoriales, par exemple, dues à notre consommation et à l'achat de biens. Ces émissions extraterritoriales sont une part importante du bilan carbone vaudois, puisqu'elles représentent environ 1.5 fois les émissions territoriales ou ~60% du total des émissions GES.....	6
1.2 Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois.....	6
<b>2. La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux .....</b>	<b>8</b>
2.1 Niveau fédéral .....	8
2.2 Niveau cantonal.....	8
2.3 Niveau communal.....	9
<b>3. Etat des lieux .....</b>	<b>9</b>
3.1 Présentation de la Commune .....	9
3.2 Démarches existantes.....	11
3.3 Bilan carbone .....	11
Bilan carbone territorial.....	12
Bilan carbone de l'administration communale.....	14
3.4 Profil énergétique .....	15
Caractéristiques territoriales.....	15
Chaleur .....	16
Électricité .....	18
Caractéristiques du parc immobilier communal .....	19
3.5 Profil mobilité.....	20
3.6 Profil adaptation .....	21
Agriculture, sécheresse et événements météorologiques extrêmes .....	22
Gestion des sols .....	23
Dangers naturels .....	24
Gestion de l'eau potable.....	25
Santé humaine .....	26
<b>4. Vision et Objectifs .....</b>	<b>28</b>
4.1 Vision à l'horizon 2050 .....	28
4.2 Objectifs à l'horizon 2030 .....	28
<b>5. Plan d'action .....</b>	<b>29</b>
5.1 Les ateliers.....	29
5.2. Le plan d'action .....	29
⌚ Thème actions Transversales .....	30
⌚ Thème actions Mobilité et Energie .....	32
⌚ Thème actions Adaptation .....	35
<b>6. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre .....</b>	<b>37</b>
<b>7. Sources de financement.....</b>	<b>38</b>
<b>8. Suivi de la mise en œuvre .....</b>	<b>38</b>
<b>9. Communication du PECC .....</b>	<b>38</b>
<b>10. Conclusion .....</b>	<b>39</b>
<b>Annexe.....</b>	<b>39</b>

# 1. Introduction

## 1.1 Les enjeux sur le territoire cantonal

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle du territoire vaudois

Selon le bilan carbone cantonal, les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire vaudois sont la mobilité, notamment l'utilisation des véhicules à moteur (43 %), et la production de chaleur dans les bâtiments et l'industrie (36%).

L'agriculture et les sols émettent 10% des GES et le reste des émissions provient des procédés industriels hors chaleur et de la gestion des déchets.

À ces émissions territoriales s'ajoutent des émissions GES extraterritoriales, par exemple, dues à notre consommation et à l'achat de biens. Ces émissions extraterritoriales sont une part importante du bilan carbone vaudois, puisqu'elles représentent environ 1.5 fois les émissions territoriales ou ~60% du total des émissions GES.

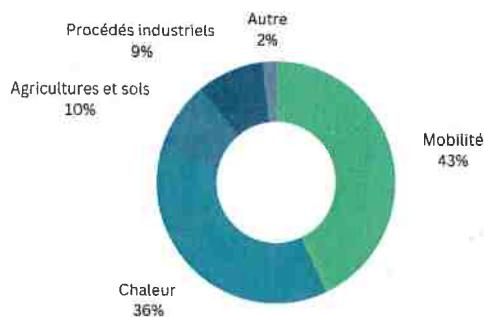


Figure 1 : Répartition des émissions de GES territoriales (source : *plan climat cantonal données 2015*)

Le Canton de Vaud a des leviers d'action et des responsabilités importantes pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de GES, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité.

## 1.2 Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scénarios climatiques pour la Suisse, <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisses.html>

Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels qu'a disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

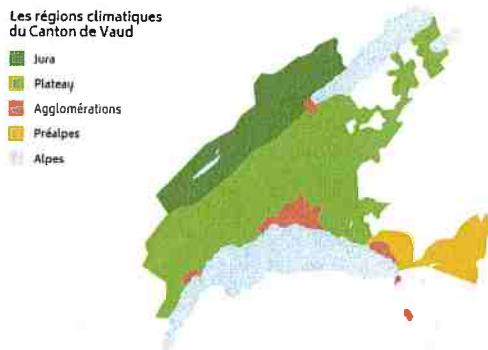


Figure 2 : Les 5 régions climatiques du Canton de Vaud (source : fiches PECC)

Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud<sup>2</sup> sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences différencierées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations).

À titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture, débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu, etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

Pour minimiser les risques et augmenter la résilience du territoire, le Canton de Vaud a des leviers et des responsabilités dans des domaines tels que la biodiversité, la prévention et la gestion des dangers naturels et des cours d'eau. Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la Commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

<sup>2</sup> Changements climatiques du Canton de Vaud « SYNTHESE - Adaptation aux changements climatiques - État des lieux dans le Canton de Vaud – mars 2016 » - Synthèse et Annexes

## 2. La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

### 2.1 Niveau fédéral

La Confédération a ratifié l'Accord de Paris de 2015, s'engageant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour la limiter à 1.5 °C.

Ce faisant, elle s'est engagée à diminuer de moitié les gaz à effet de serre émis à l'intérieur des frontières suisses d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990, avec la possibilité de réaliser jusqu'à 40 % de ces réductions à l'étranger. En août 2019, prenant acte des derniers travaux du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), le Conseil fédéral s'est engagé à viser zéro émission nette dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant par an d'ici à 2050 (année de référence 2000) en améliorant l'efficacité énergétique et en accélérant le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie.

La loi sur le climat et l'innovation qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 permettra également d'ancrer légalement l'atteinte des objectifs climatiques et sectoriels à l'échelle nationale.

### 2.2 Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a quant à lui adopté en 2019 sa nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant de 44% en 2035 et de 57% en 2050, par rapport à l'année de 2000. Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35% par des énergies renouvelables en 2035 et à 50% en 2050.

Le Plan climat vaudois 1<sup>ère</sup> génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50% à 60% des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d'ici à 2050. Afin d'atteindre ces deux objectifs, ceux de 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. Pour l'adaptation, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités. L'atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

Depuis juin 2023, l'Etat et les communes doivent, dans l'exercice de leurs tâches, atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 au plus tard. A cette fin, ils élaborent des plans d'action avec des objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040, selon l'article 179b de la Constitution vaudoise.

## 2.3 Niveau communal

Les communes ont également des leviers en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Leur proximité avec la population et leurs connaissances fines du territoire en font des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de les soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

## 3. Etat des lieux

### 3.1 Présentation de la Commune

La Commune de Corsier-sur-Vevey est située dans le Canton de Vaud, dans la région du Lavaux et de la Riviera (Figure 3). Elle constitue une commune suburbaine selon la classification du Canton de Vaud et est incluse, à plus large échelle, dans l'agglomération Rivelac, composée de 13 communes vaudoises et 5 communes fribourgeoises.

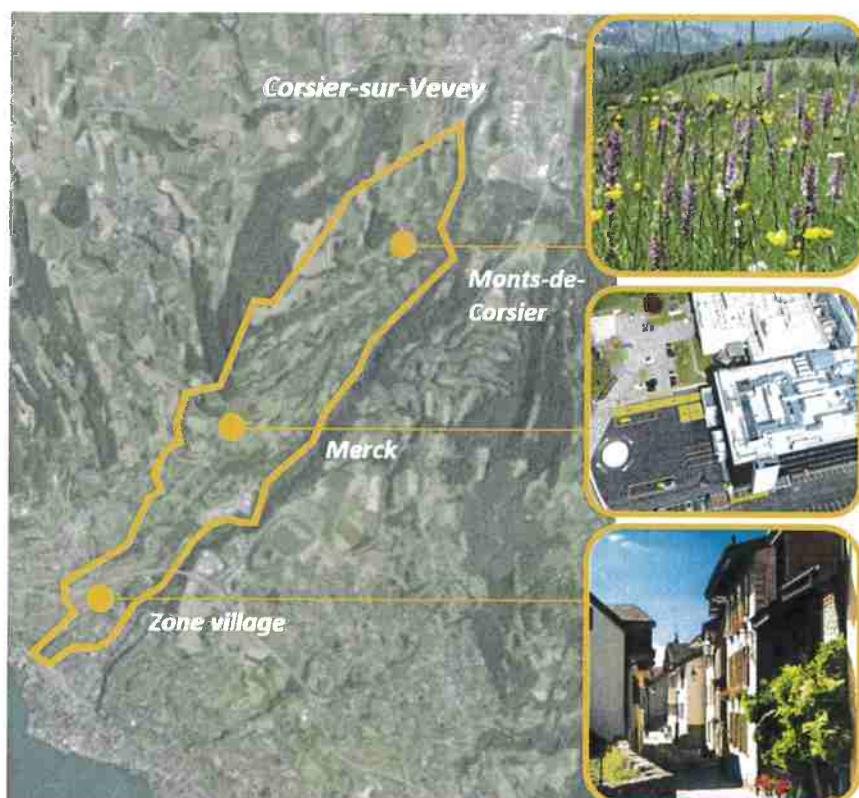


Figure 3 : Situation de la Commune de Corsier-sur-Vevey

Le Sud de la Commune est caractérisé par une zone compacte d'habitations et de services présentant un tissu plus densément construit. Il présente notamment un bourg historique, les bâtiments administratifs de la Commune, l'école, des magasins et un parc public (Parc Charlie Chaplin). Dans ce secteur, nous pouvons noter la présence de vignobles.

La partie médiane de la Commune, juste au-dessus de l'autoroute, possède une zone artisanale et industrielle (Fenil-sur-Corsier). Cette zone accueille notamment une entreprise internationale, de nombreux artisans et la déchèterie intercommunale.

Le Nord de la Commune (Monts-sur-Corsier) est caractérisé par des zones d'habitation de faible densité, des zones agricoles et des forêts.

Sur sa limite Est, la Commune longe le cours d'eau de la Veveyse. La zone village est traversée par La Bergère, un cours d'eau fortement canalisé. De manière générale, la Commune possède une topographie marquée avec une variation d'altitude entre 380 mètres (Sud du village) et 950 mètres (Monts-de-Corsier). Le Tableau 1 précise les caractéristiques clés de la Commune.

Population	Superficie (ha)	% bâti	% agricole	% forêt	% autre
3'363	674	21	44	34	0.4

Tableau 1 : Caractéristiques de la Commune (source : OFS, année 2022)

### 3.2 Démarches existantes

En matière d'énergie, de climat et de durabilité, la Commune est déjà impliquée dans de nombreuses démarches (Tableau 2).

Thèmes	Actions réalisées ou en cours de réalisation
Stratégie et planification	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Révision du plan directeur communal (PACom)</li></ul>
Transversal	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Existence d'une commission Agenda 21 qui accompagnera la Commune pour la mise en œuvre du Plan climat</li><li>○ Mise en place d'un fonds énergie et durabilité</li></ul>
Energie et Mobilité	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Etablissement d'une planification énergétique territoriale (PET)</li><li>○ Etablissement et mise en œuvre d'une stratégie lumière</li><li>○ Etablissement d'une planification de la rénovation des bâtiments communaux et mise en œuvre</li><li>○ Mise en place d'un suivi et optimisation énergétiques des bâtiments communaux</li><li>○ Électrification de la flotte de véhicules et appareils communaux</li></ul>
Adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Programme « Commune ouVerte » de ProNatura</li><li>○ Définition et mise en œuvre d'un concept de gestion différenciée des espaces verts publics</li><li>○ Mise en œuvre d'un plan canicule communal</li></ul>

Tableau 2 : Démarches et projets réalisés ou en cours de réalisation

### 3.3 Bilan carbone

Le bilan carbone estime la quantité de gaz à effet de serre émis sur un territoire donné, rapportée au nombre d'habitants. Il s'agit d'un outil important pour évaluer l'efficacité de la politique énergétique (fédérale, cantonale ou communale). Pour les particuliers, le bilan carbone peut également s'avérer utile pour diminuer leurs empreintes environnementales.

Au niveau communal, le bilan carbone est basé à la fois sur des données réelles liées aux infrastructures et activités de la Commune (notamment pour l'administration) mais aussi sur des données statistiques fédérales et cantonales, adaptées de cas en cas aux spécificités locales. Ces données statistiques sont issues de modèles et bases de données statistiques provenant de différentes sources officielles fédérales ou cantonales selon les secteurs concernés (mobilité, agriculture, construction et infrastructure, consommations d'énergie, consommation des ménages, traitement des eaux et déchets).

Deux bilans carbone ont été réalisés pour la Commune sur la base des outils fournis par le Canton. Il s'agit :

- Du bilan carbone territorial ;
- Du bilan carbone des activités de l'administration communale

Parmi ces bilans, il convient de différencier les émissions directes et les émissions indirectes. Les émissions directes sont générées sur le territoire communal. Les émissions indirectes proviennent hors du territoire communal mais sont issues des activités ou des comportements ayant lieu sur le territoire de la Commune. La Figure 4 résume la distinction de ces bilans.

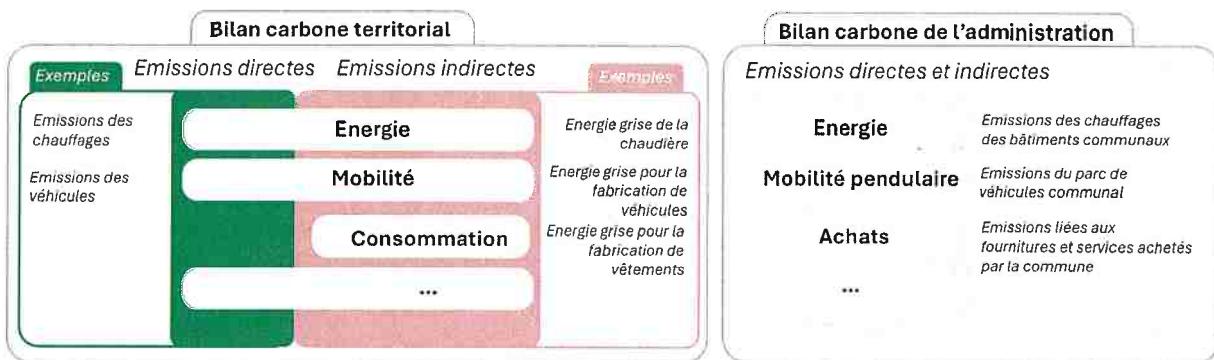


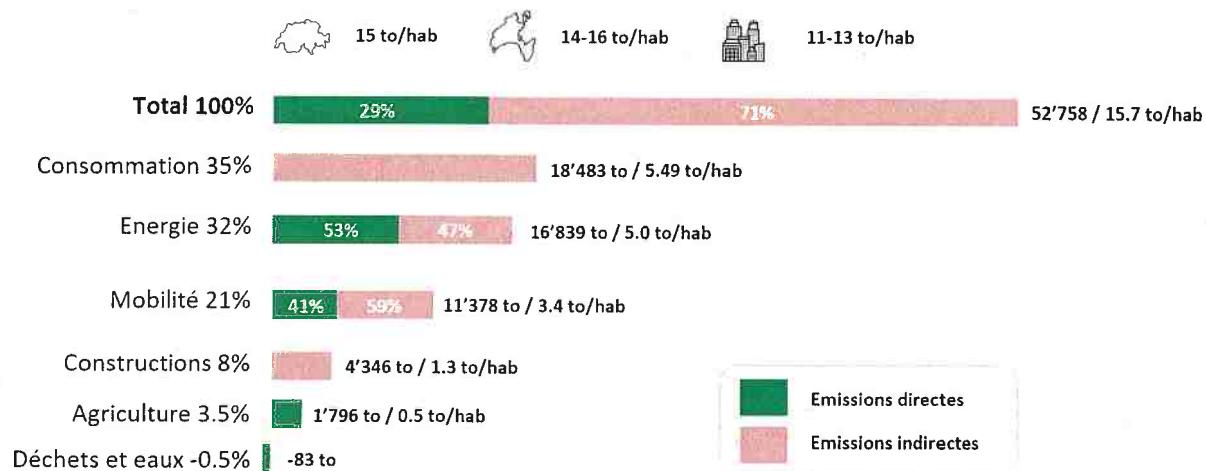
Figure 4 : Bilans carbone du PECC

### Bilan carbone territorial

Le bilan carbone territorial précise l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées sur le périmètre communal pour les domaines suivants :

- Energie (chauffage, eau chaude sanitaire et électricité) ;
- Mobilité (voitures, motos, transports publics et mobilité douce) ;
- Eaux et déchets (gestion des eaux usées et des déchets) ;
- Agriculture et affectation du sol et du territoire (surfaces et exploitations agricoles) ;
- Constructions et infrastructures (énergie grise liée aux constructions et infrastructures) ;
- Consommation (alimentation, loisirs et culture, biens et services, santé, habillement et chaussures, numérique) ;
- Santé, services, industrie et artisanat incluant les grands consommateurs communaux.

La Figure 5 présente le résultat de ce bilan en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalentes pour l'année de référence 2023. Le bilan territorial comprend les émissions de tous les consommateurs du territoire communal (y compris les industries) rapporté au nombre d'habitants.



*Figure 5 : Résultats du bilan carbone territorial*

#### Evaluation des émissions totales (incluant tous les consommateurs sur le territoire communal)

La totalité des émissions s'élève à 52'758 to de CO<sub>2</sub> eq. par an, ce qui revient à environ 15.7 to CO<sub>2</sub> eq. par an et par habitant. Ce total est légèrement plus important que la moyenne suisse (15 to CO<sub>2</sub> eq. par an et par habitant) et reste supérieur au bilan typique de communes urbaines (env. 11 à 13 to CO<sub>2</sub> eq. par an et par habitant). Ceci est à mettre en lien avec le profil énergétique communal (voir chapitre 3.4) et le profil de mobilité de la Commune (voir chapitre 3.5).

Comme présenté à la Figure 5, la majorité des émissions de GES proviennent des émissions indirectes (71%). Les émissions directes s'élèvent à environ 29% des émissions totales.

Parmi les domaines responsables des émissions, celui de la consommation constitue le principal (35%). Il est suivi par le domaine de l'énergie (32%), puis par celui de la mobilité (21%). La construction, les déchets et les activités agricoles représentent environ 11% des émissions.

Le bilan global d'émissions de GES dues à la gestion des déchets et des eaux est négatif et ce domaine peut être considéré comme un « puit de carbone ». Ceci s'explique car la valorisation énergétique (production de chaleur et d'électricité), organique (méthanisation et compostage) et matérielle (recyclage) de ces déchets engendre des économies d'émissions de GES par rapport à la production directe de biens (papier ou aluminium non recyclé par exemple) ou de prestations (énergie électrique ou chaleur) par des processus issus de matières premières fossiles non renouvelables.

Les processus qui participent le plus à la réduction des émissions de GES dans ce domaine sont liés au recyclage de l'aluminium, de la ferraille, du papier/carton, du verre, du PET et la méthanisation pour la production de biogaz

## Evaluation des émissions directes

Parmi les émissions directes, le domaine de l'énergie constitue le principal émetteur. Il est suivi par celui de la mobilité et de l'agriculture.

Pour le domaine de l'énergie, les émissions directes par habitant s'élèvent à 2.6 to CO<sub>2</sub> eq. par an. Elles sont bien plus importantes que la moyenne suisse (1.3 to CO<sub>2</sub> eq. par an) ou cantonale (1.4 to CO<sub>2</sub> eq. par an). A nouveau, l'importance de ces émissions est à mettre en lien avec le profil énergétique de la Commune et notamment ses grands consommateurs d'énergie (voir chapitre 3.4).

Pour le domaine de la mobilité, les émissions directes par habitant s'élèvent à 1.4 to CO<sub>2</sub> eq. par an. Elles restent plus faibles que la moyenne suisse (1.7 to CO<sub>2</sub> eq. par an et par habitant) ou cantonale (2.0 to CO<sub>2</sub> eq. par an et par habitant). Elles restent cependant plus importantes que la moyenne des grandes villes « compactes » mais dont leurs tailles, leurs typologies et leurs densités ne sont en rien comparables à notre Commune.

## Evaluation des émissions indirectes

Le domaine de la consommation est responsable d'une grande partie des émissions indirectes (50%). Suivent ensuite le domaine de l'énergie (21%) et de la mobilité (18%). Les émissions du domaine de la construction sont également significatives (12%). Il convient ici de souligner la variabilité des émissions issues du domaine de la construction. Ces dernières dépendent en effet de l'année de référence et des projets de construction.

## Bilan carbone de l'administration communale

Le bilan carbone de l'administration communale comprend les émissions liées aux infrastructures et activités des services communaux ainsi que des bâtiments scolaires. Ce bilan présenté en Figure 6 précise l'ensemble des émissions générées sur le périmètre de la Commune pour les domaines suivants :

- Energie (patrimoine des bâtiments communaux et patrimoine financier / bâtiments locatifs) ;
- Déplacements des pendulaires (mobilité pendulaire des employés de la Commune) ;
- Déplacements professionnels (mobilité professionnelle des employés de la Commune) ;
- Constructions et infrastructures (énergie grise liée aux constructions et infrastructures communales) ;
- Achats de l'administration (achats et fournitures de l'administration).

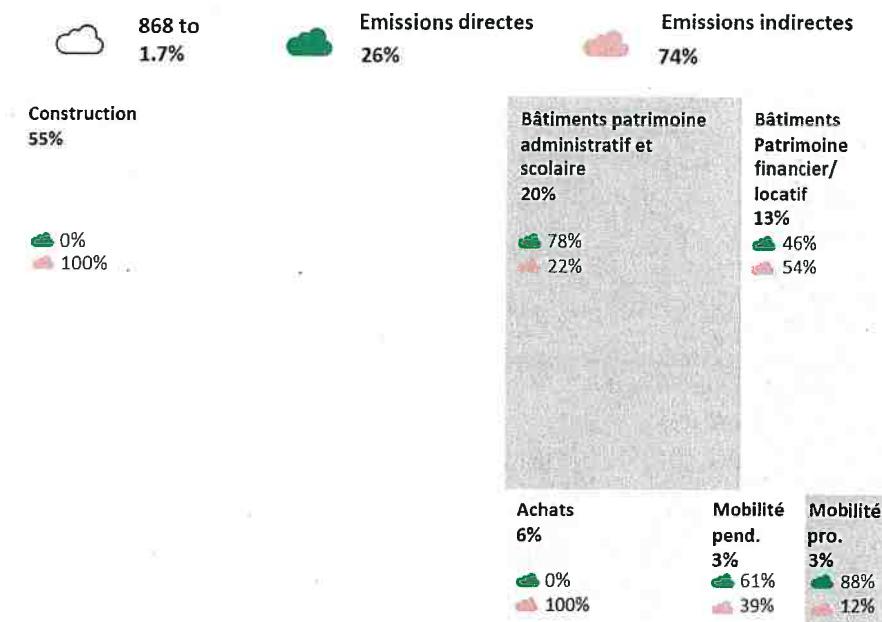


Figure 6 : Bilan carbone du patrimoine et des activités de l'administration communale

Le bilan carbone de l'administration s'élève à 868 to CO<sub>2</sub> eq. par an et correspond à environ 1.7% du bilan carbone territorial. Les émissions directes sont responsables de 26%, tandis que les émissions indirectes de 74% du bilan.

Le domaine émetteur principal correspond à celui de la construction (55%). Comme précisé, des émissions sont variables et dépendent de l'année de référence. Suivent ensuite les besoins énergétiques des bâtiments communaux (20%) et ceux du patrimoine financier de la Commune (13%). Les achats de la Commune génèrent relativement peu d'émissions (6%). Ce même constat peut être fait pour la mobilité pendulaire (3%) et la mobilité professionnelle (3%).

### 3.4 Profil énergétique

#### Caractéristiques territoriales

Le profil énergétique de la Commune de Corsier-sur-Vevey a été réalisé sur la base des données de l'année 2023 transmises par le Canton. Il donne des indications nécessaires à la bonne compréhension des consommations et productions d'énergie. Le Tableau 3 résume les caractéristiques énergétiques clés de la Commune.

Consommation chaleur bâtiments (GWh)	Subventions énergétiques octroyées (nbre dossiers)	Consommation d'électricité (GWh)	Production d'électricité renouvelable (MWh)
42,5	4	41,9	935

Tableau 3 : Caractéristiques énergétiques du territoire communal (année de référence 2023)

## Chaleur

### Répartition des consommations

La consommation de chaleur des bâtiments s'est élevée à 42'519 MWh/an, soit environ 13 MWh par habitant. Cette valeur dépasse largement la moyenne cantonale, estimée 10 MWh par habitant. Cet écart s'explique en partie par les besoins élevés de l'industrie, qui représentaient environ 21 % de la consommation en 2023, mais aussi par un parc immobilier majoritairement ancien et peu rénové à ce jour, contribuant à hauteur de 67 % à la consommation totale.

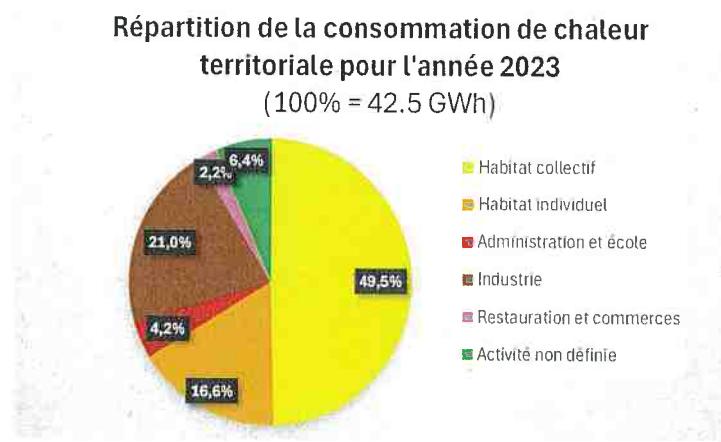


Figure 7 : Répartition de la consommation territoriale de chaleur par typologie de consommateur  
Besoins de chaleur des bâtiments

## Besoins de chaleur des bâtiments

Le Tableau 4 résume les chiffres clés liés aux bâtiments présents sur le territoire communal.

Surface de référence énergétique (m <sup>2</sup> )	Bâtiments non rénovés construits avant l'an 2000 (%)	Bâtiments avec rénovation légère depuis l'an 2000 (%)	Bâtiments avec rénovation lourde depuis l'an 2000 (%)	Bâtiments construits après l'an 2000 (%)
368'266	78	4	2	16

Tableau 4 : Caractéristiques énergétiques des bâtiments

Le taux de rénovation entre les années 2022 à 2023 a été d'environ 0.8%. Ceci correspond à la moyenne cantonale. En cas de rénovation des bâtiments construits avant l'année 2000, les besoins de chaleur pourraient être réduits de 50%.

Environ 90% des besoins de chaleur sont utilisés pour le chauffage, tandis que 10% sont utilisés pour la production d'eau chaude. Environ 65% des besoins de chauffage sont utilisés directement pour les habitats collectifs ou individuels. La part nécessaire industrielle reste significative avec environ 21%.

Environ 85% des besoins de chaleur totaux du territoire proviennent de vecteurs fossiles (gaz et mazout). Cette part s'élève à 82% pour les besoins de chaleur des habitats individuels et collectifs.

La part d'énergie renouvelable inclut le chauffage au bois, les pompes à chaleur, le solaire thermique et le chauffage à distance. Elle représente environ 12 % de la consommation énergétique territoriale et 12 % des besoins des habitations (individuelles et collectives). Les chauffages électriques directs, exclus de la catégorie « Autres sources », comptent pour 3,8 % de la consommation.

Répartition de la consommation de chaleur territoriale pour l'année 2023  
(100% = 42.5 GWh)

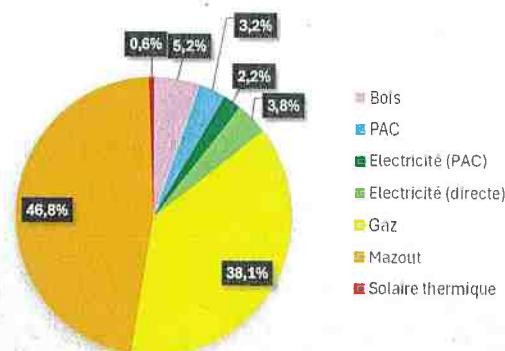


Figure 8 : Répartition par agent énergétique (source : profil énergétique cantonal)

Pour les bâtiments à usage d'habitation, 70% utilisent des agents énergétiques fossiles pour le chauffage ce qui reste plus important que la moyenne cantonale (64%) et nationale (54%). Cette proportion peut être expliquée par un parc de bâtiments peu rénové à ce jour. Il reste également intéressant de souligner qu'une grande partie de la consommation de chaleur fossile provient des habitats collectifs.

## Électricité

### Répartition des consommations

La consommation d'électricité est également élevée et s'explique en grande partie par les besoins importants des grands consommateurs d'énergie au sein de la Commune<sup>3</sup>. Elle est ainsi bien plus importante (12 MWh/habitant) que la moyenne cantonale (env. 5 MWh/habitant). En considérant uniquement la consommation des ménages (env. 1.6 MWh/habitant), cette dernière se situe dans la moyenne suisse (1.1 à 2.2 MWh/habitant selon le type de logement).

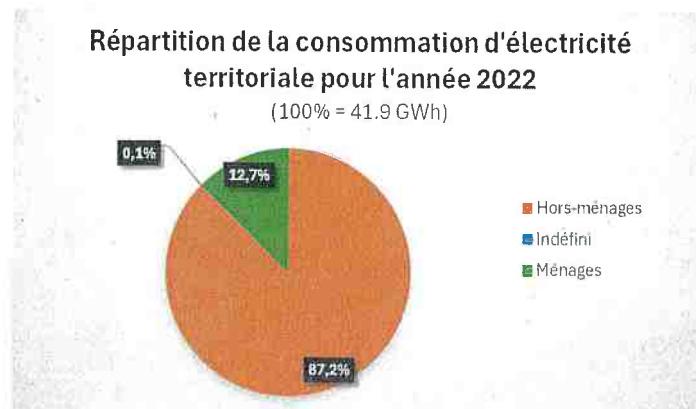


Figure 9 : Répartition de la consommation territoriale d'électricité 2022 par typologie de consommateur

En termes d'électricité renouvelable, la Commune a produit 935 MWh en 2023. Cette valeur (0.28 MWh/habitant) est plus faible que la production par habitant cantonale (env. 2.0 MWh/habitant). Cette valeur basse peut s'expliquer par un parc de bâtiments principalement de petite taille, de densité globalement faible, qui n'a globalement peu ou pas été rénové et dont les toitures ne présentent pas toujours les meilleurs atouts en termes d'efficacité et de rentabilité solaire.

### Besoins et production d'électricité

La consommation d'électricité sur le territoire communal reste importante. Celle-ci est en grande partie à mettre en lien avec les besoins de l'industrie présente sur le territoire communal. Les ménages sont responsables de 15% de la consommation, c'est-à-dire environ 1'570 kWh/an et par habitant. Ceci est révélateur du profil des logements qui sont occupés à hauteur de 70% par des personnes habitant seules (38%) ou en couple (33%).

La production d'électricité renouvelable via les panneaux photovoltaïques a augmenté au cours des quatre dernières années, atteignant 935 MWh/an, soit 18% des besoins en électricité des ménages. Cependant, 93% du potentiel de production photovoltaïque du territoire communal

<sup>3</sup> Pour rappel : au sens de la loi sur l'énergie, un grand consommateur est défini par une consommation annuelle supérieure à 0,5 GWh d'énergie électrique et/ou 5 GWh/an d'énergie thermique.

demeure inexploité. Actuellement, seulement 7% de ce potentiel est utilisé, un chiffre inférieur à celui exploité à l'échelle cantonale (10%) ainsi qu'à la moyenne nationale pour des communes de taille comparable (environ 9%).

### Caractéristiques du parc immobilier communal

La Tableau 5 résume les besoins de chaleur des bâtiments administratifs et scolaires (parc immobilier communal) ou gérés par la Commune (patrimoine financier communal) pour l'année 2023<sup>4</sup>.

Les besoins totaux en chaleur des bâtiments gérés par la Commune s'élèvent à environ 2% des besoins du territoire. Une grande partie des bâtiments est chauffée par des énergies fossiles, représentant 95 % du parc immobilier communal et 89 % du patrimoine financier communal.

Il convient de souligner ici que depuis avril 2024, la consommation de gaz du parc immobilier communal a entièrement été remplacée par du biogaz (neutre en émissions de gaz à effet de serre). En novembre 2024, le chauffage à mazout du bâtiment de la rue Centrale 3 appartenant au patrimoine financier de la Commune, a également été remplacé par un chauffage à pellets. Les projets de rénovation en cours ou prévus à court terme sur les bâtiments « Château 3 bis » ou l'extension du Collège, prennent en compte cette problématique et auront un impact positif direct sur ces résultats.

Divers bâtiments communaux possèdent des panneaux photovoltaïques. Leur production d'électricité annuelle s'élève à 135 MWh/an ce qui correspond à 14% de la production du territoire.

Parc de bâtiment	Besoins énergétiques (MWh/an)	Mazout (%)	Gaz (%)	Bois (%)	Solaire thermique (%)	Pompe à chaleur (%)	Chauffage à distance (%)
Bâtiments du patrimoine administratif et scolaire	646	0	95	0	0	5	0
Bâtiments du patrimoine financier / locatif	244	35	54	8	2	0	0
Total	890						

Tableau 5 : Synthèse des besoins énergétiques du parc bâtiment de la Commune

<sup>4</sup> Depuis 2024 et à la suite d'une décision de la Municipalité, tous les bâtiments communaux dont la production de chaleur est alimentée par du gaz naturel sont dorénavant sous contrat biogaz (neutre en CO<sub>2</sub>).  
<https://www.holdigaz.ch/fr/energie/gaz/biogaz/>

### 3.5 Profil mobilité

La Commune est située à proximité de la ville de Vevey. Cette dernière fait office de centre urbain et de nœud ferroviaire le plus proche. Elle est également desservie par diverses lignes de bus. La Figure 10 présente l'accessibilité des communes évaluées par le Service de la mobilité du Canton de Vaud.

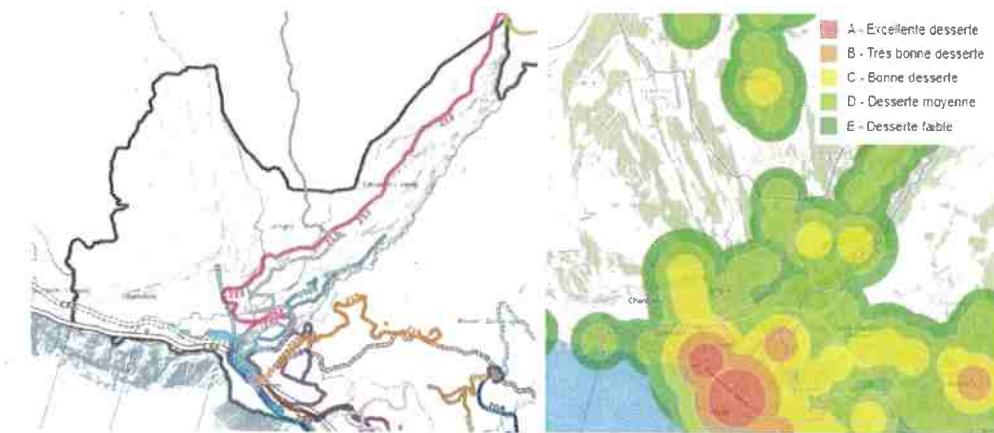


Figure 10 : Accessibilité de la Commune (source : guichet cartographique cantonal)

Selon l'évaluation du Canton, la Commune de Corsier-sur-Vevey présente une desserte qualifiée d'excellente (bas de la Commune) à faible (Monts-de-Corsier). En termes de population (moyenne sur l'ensemble du territoire communal), la desserte est qualifiée comme très bonne (66% de la population se trouve à proximité d'arrêts avec des fréquences de bus de 10 minutes au moins et de 20 minutes pour les trains) à moyenne (34% de la population se trouve à proximité d'arrêts avec des fréquences de bus de 30 minutes à une heure).

La Figure 11 présente la répartition modale de la mobilité des habitants au sein de la Commune. Elle précise également la proportion d'émissions de GES par type de déplacement, soit mobilité douce (MD), transports individuels motorisés (TIM) et transports publics (TP).

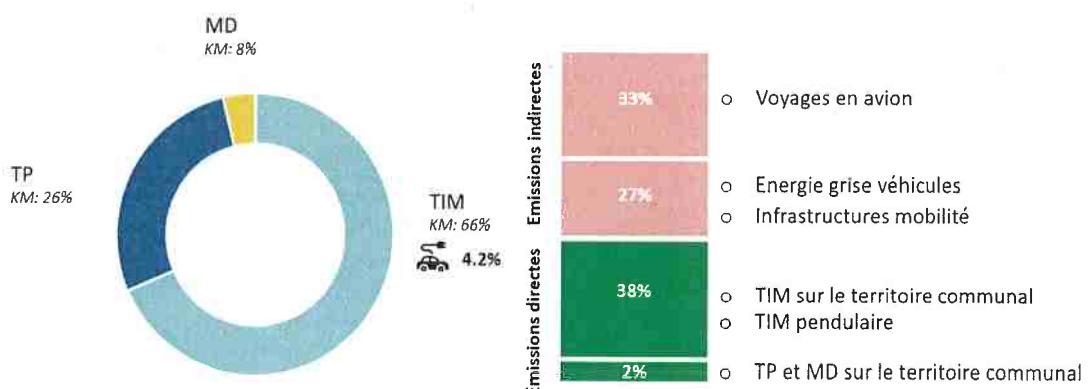


Figure 11 : Répartition modale du comportement de mobilité de la Commune et émissions GES liées

En termes de mobilité et émissions de GES, les éléments suivants peuvent être soulignés :

- Le TIM reste le moyen de déplacement le plus important. Il s'agit également la source principale en termes d'émissions de GES pour le domaine de la mobilité. La part de voitures électriques est similaire à la moyenne suisse (4.1%), mais reste inférieure à la moyenne cantonale (4.4%). Cette part a augmenté au cours des trois dernières années (0.6% en 2021) et suit par conséquent la tendance générale présente sur le Canton de Vaud ;
- Les parts du TP et de la MD (respectivement 26% et 8%) restent plus importantes que les moyennes cantonales (respectivement 20% et 6%). Ceci est vraisemblablement à mettre en lien avec la bonne desserte et la proximité de la partie Sud de la Commune avec le nœud ferroviaire de Vevey ;
- Il est possible de souligner que 59% sont des émissions indirectes, tandis que les émissions directes représentent 41% des émissions totales de GES ;
- Les voyages en avion sont responsables d'une grande partie des émissions indirectes ;
- L'utilisation des voitures à combustion (TIM sur le territoire communal et TIM pendulaire) constitue le domaine principalement responsable des émissions directes.

### 3.6 Profil adaptation

En ce qui concerne les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, la Commune de Corsier-sur-Vevey se trouve à cheval entre la région climatique « Agglomérations » et la région « Préalpes ». Les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques qui y sont liés peuvent être synthétisés par les impacts suivants :

- Fortes chaleurs ;
- Crues ;
- Tempêtes et grêle ;
- Fortes précipitations ;
- Sécheresse ;
- Perte de biodiversité ;
- Organismes nuisibles, maladies et espèces exotiques.

Les éléments ci-après mesurent l'effet de ces impacts sur les divers domaines pertinents pour la Commune.

## Agriculture, sécheresse et évènements météorologiques extrêmes

Actuellement, les plantes disposent de moins d'eau et l'air chaud et sec accentue le phénomène d'évaporation. Ce dernier n'est pas seulement corrélé avec les températures, mais également avec le régime de précipitations et la capacité des sols à retenir de l'eau. La Figure 12 présente les zones sensibles aux évènements de sécheresse. Il est possible de souligner que cette sensibilité se manifeste principalement sur les zones situées à proximité du lac et sur la partie Sud de la Commune.

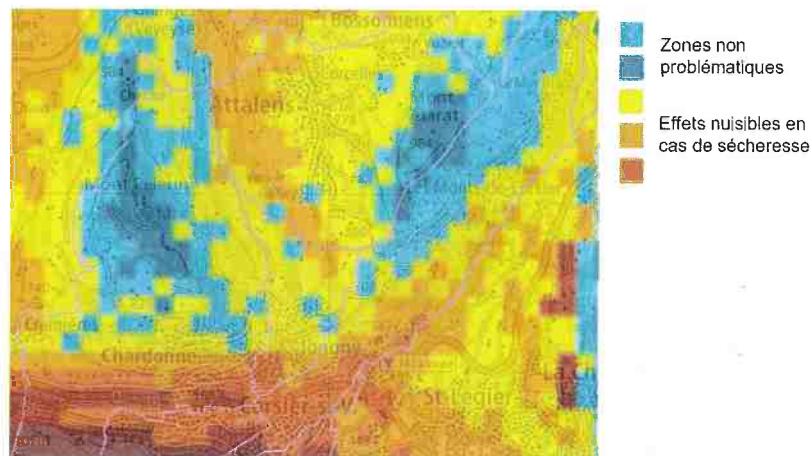


Figure 12 : Répartition du territoire en zones non problématiques et problématiques en cas de sécheresse  
(source : map.geo.admin)

La Figure 13 présente le risque de grêle de la région pour des événements présentant un temps de retour de 100 ans. Il est possible de souligner que le risque de grêle (grêlons > 5cm) est à mettre en lien avec les potentiels dommages.



Figure 13 : Risque de grêle pour un évènement de 100 ans (source : map.geo.admin)

## Gestion des sols

Les forêts situées sur la Commune sont constituées de boisements mixtes de résineux et de feuillus (Figure 14). Le réchauffement climatique engendrera une élévation des étages de végétation. Ceci impliquera une disparition progressive des résineux et la généralisation d'essences de feuillus plus résistantes aux évènements de sécheresse.

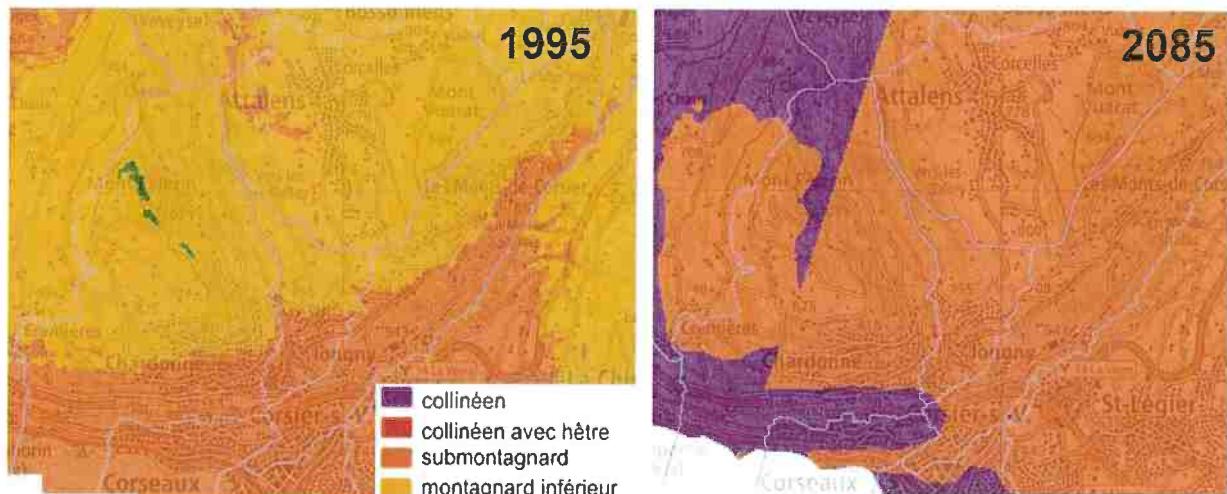


Figure 14 : Modification attendue des étages de végétation entre 1995 et 2085 (source : map.geo.admin)

Le renouvellement des essences peut se faire naturellement. Il est recommandé de suivre et d'accompagner ce renouvellement afin de limiter les risques (par ex. incendies, maladies) en phase de transition (entre la disparition des résineux et l'arrivée de nouvelles espèces de feuillus). Il conviendra également de préserver le rôle de protection des forêts afin de limiter les conséquences d'un point de vue des dangers naturels (glissements de terrain et eaux de ruissellement).

## Dangers naturels

Le territoire communal est principalement touché par les dangers naturels suivants (Figure 15) :

- Glissements de terrain (spontanés et permanents) ;
- Eaux de ruissellement ;
- Inondations par les crues

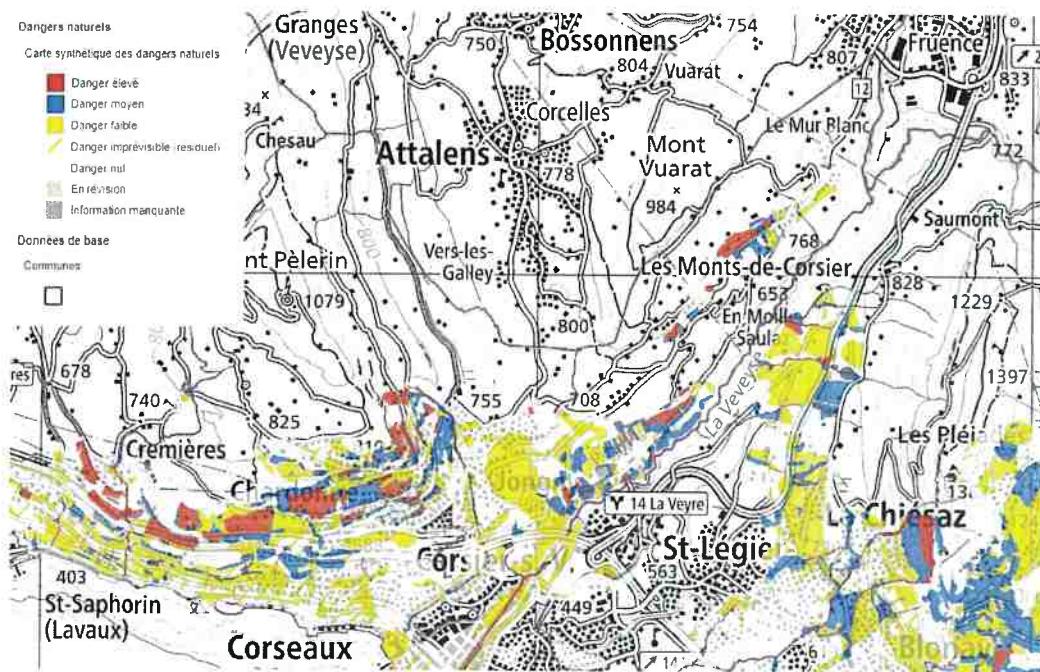


Figure 15 : Carte des dangers naturels des communes (source : guichet cartographique cantonal)

Pour les glissements de terrain, le territoire communal est tributaire d'évènements réguliers. Le dernier en date (février 2024) a conduit à la fermeture de la route cantonale à proximité du musée Chaplin. Une surveillance est en place avec le Canton pour identifier suffisamment tôt ces évènements et évaluer les nécessités d'action. Il convient de souligner qu'une diminution de la fonction protectrice des forêts, ainsi que la densification de l'espace construit, pourront accroître ce risque.

Pour les eaux de ruissellement, les zones situées en amont du bassin hydrologique ont un effet direct sur les zones situées plus en aval (notamment pour la partie villageoise avec l'école, Figure 16)

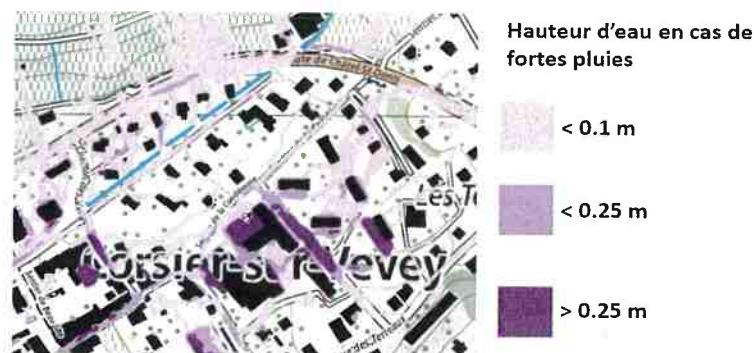


Figure 16 : Zones sensibles aux eaux de ruissellement (source : map.geo.admin)

Pour les dangers de crues, les risques sont essentiellement liés au cours d'eau de la Bergère qui parcourt les communes de Chardonne, Jongny et de Corsier-sur-Vevey.

### Gestion de l'eau potable

La gestion de l'eau potable des communes de la région est assurée par le Service Intercommunal de Gestion (SIGE). Les eaux proviennent principalement de la source karstique des Avants, constituant l'une des plus grandes sources d'eau potable en Suisse Romande (Figure 17). Les réserves d'eau des communes sont importantes. Certaines périodes de l'année, l'eau potable provient également du lac (17.7% des quantités totales). De plus petits captages publics sont également présents sur le territoire communal.

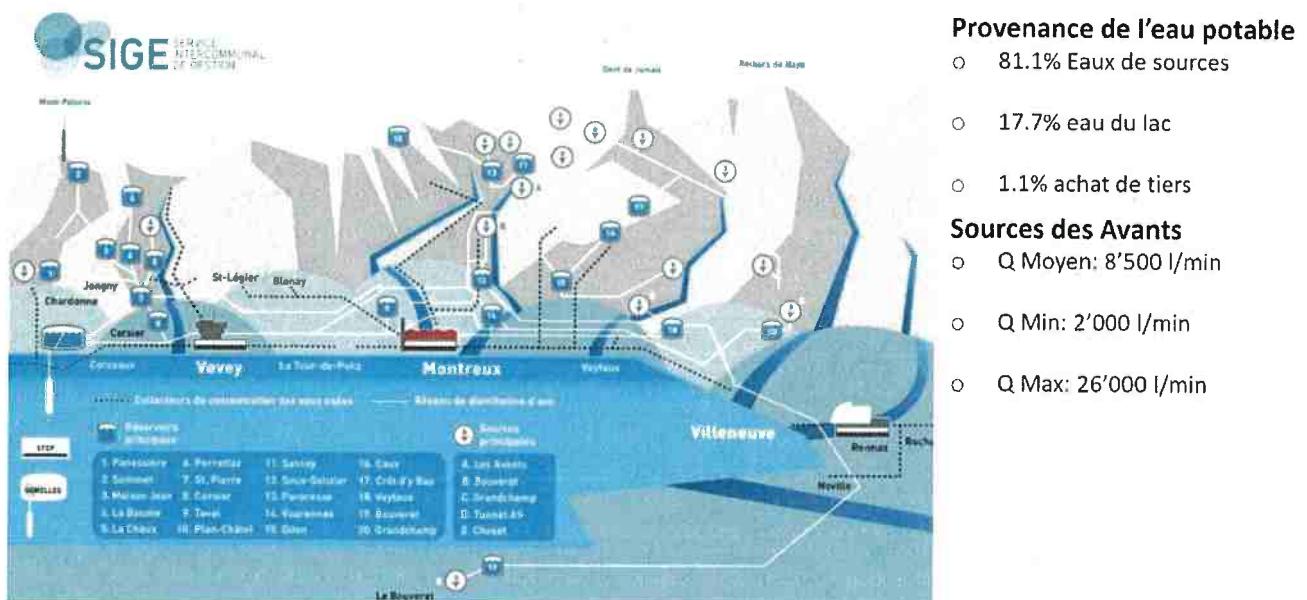


Figure 17 : Provenance de l'eau potable des communes (source : SIGE)

## Santé humaine

La santé humaine est divisée en deux sous-domaines :

- Îlots de chaleurs et périodes de canicule ;
- Organismes nuisibles et maladies.

### Îlots de chaleurs urbains et périodes de canicule

Bien que le territoire communal présente en majorité des densités constructives faibles à moyennes, certaines zones pourront subir un réchauffement local plus prononcé, appelé communément « îlot de chaleur urbain » (ICU). Cet effet peut facilement intervenir sur des surfaces fortement imperméabilisées telles que des cours d'écoles, des places publiques, des routes ou des zones industrielles. Avec l'augmentation générale des températures et la densification de l'espace construit, les ICU auront tendance à se développer davantage.

Des mesures spécifiques peuvent être prises pour éviter ce phénomène, notamment par le biais de mesures de végétalisation. Il convient également d'exploiter la situation géographique, comme la proximité au lac et aux forêts afin de préserver les corridors de fraicheur.

La Figure 18 présente certains sites déjà impactés par des ICU.

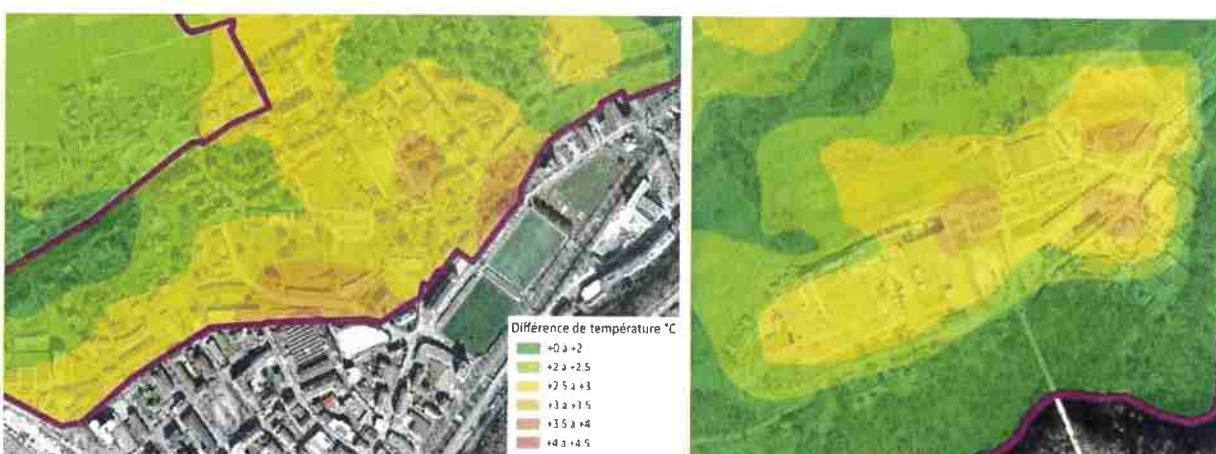


Figure 18 : Sites principaux présentant des ICU (Zone Corsier-village et zone de Fenil-sur-Corsier)

Des mesures permettant d'atténuer les ICU existants peuvent être pris afin d'améliorer la résilience des espaces construits en réduisant le risque lié aux eaux de ruissellement et en augmentant la biodiversité du territoire. Il s'agit par conséquent de créer des espaces bâtis multifonctionnels répondant aux défis du changement climatique.

Pour la protection de la population à risques (>75 ans et personnes présentant des maladies cardiovasculaires), la mise en œuvre d'un plan canicule reste une mesure efficace et importante.

### Organismes nuisibles et maladies

Les effets du changement climatique engendreront la prolifération d'espèces nuisibles par ex. moustiques tigres ou tiques) et la propagation de maladies. Il est possible de minimiser ces

impacts nocifs ainsi que réduire le risque lié aux maladies par une sensibilisation de la population.

## Biodiversité et fonctions écosystémiques

Un inventaire des espaces à haute valeur de biodiversité a été réalisé par Pro Natura dans le cadre du projet « Commune ouVerte ». La Commune dispose des réservoirs de biodiversité principaux suivants :

- Vallon de la Veveyse sur les hauteurs de la Commune ;
- Monts-de-Corsier avec trois types distincts : milieux forestiers et secs, milieux ouverts et secs, milieux aquatiques.

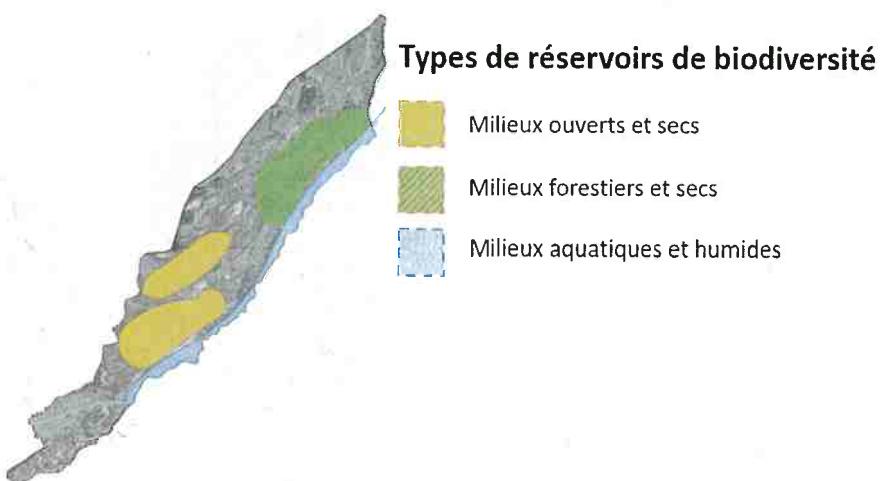


Figure 19 : Réservoirs de biodiversité principaux de la Commune

Un plan d'action est en cours de finalisation en lien avec cet inventaire.

D'un point de vue des inventaires fédéraux protégés, le territoire de la Commune présente diverses prairies et pâturages secs. Son territoire est également traversé par une liaison biologique terrestre à importance suprarégionale et régionale et présente des réseaux écologiques cantonaux définis de territoires d'intérêt biologique prioritaire (TIBP) et supérieur (TIBS).

L'ensemble du territoire communal présente un indice de canopée (38%) supérieur à celui du Canton (moyenne de 36.4% pour la canopée d'une hauteur supérieure à 3m). L'espace bâti cependant présente un indice de canopée (11.7%) inférieur à celui du Canton (moyenne de 13.6% pour la canopée d'une hauteur supérieure à 3m). Ceci peut notamment être expliqué par une végétation faible dans les zones industrielles.

Les effets du changement climatique sur la faune et la flore locale sont encore peu certains. Il est cependant clair qu'à l'image des pressions exercées sur les forêts, la présence de périodes de sécheresse prolongées et l'accroissement d'évènements météorologiques extrêmes péjoreront les habitats de nombreuses espèces. La rapidité de ces changements sera également favorable au développement d'espèces invasives qui risquent de perturber l'équilibre actuel des écosystèmes.

## 4. Vision et Objectifs

### 4.1 Vision à l'horizon 2050

La Commune de Corsier-sur-Vevey a défini sa vision à l'horizon 2050, dans laquelle s'inscrit son Plan énergie et climat communal. Cette vision, qui guidera les objectifs et les actions à entreprendre, se définit ainsi :

Ayant déjà mis en place une politique orientée autour des trois pôles du développement durable (environnement, société, économie), la Commune de Corsier-sur-Vevey s'engage également pour l'atteinte des objectifs climatiques. Elle souhaite le faire en priorisant ses actions, en optimisant ses ressources et en incluant sa population dans la mise en œuvre de sa stratégie

Thèmes (axes)	Objectifs
Transversal	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Créer des outils efficaces pour ancrer la mise en œuvre du Plan climat dans le fonctionnement communal</li><li>○ Sensibiliser et impliquer la population dans la mise en œuvre de la stratégie climatique</li></ul>
Energie et Mobilité	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Assurer le rôle exemplaire de la Commune dans le cadre du programme de rénovation des bâtiments communaux</li><li>○ Soutenir la population pour la décarbonation des bâtiments</li><li>○ Promouvoir une mobilité durable sur le territoire communal</li></ul>
Adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Protéger et favoriser la biodiversité sur le territoire communal</li><li>○ Suivre et évaluer les actions nécessaires vis-à-vis des dangers naturels</li><li>○ Protéger la population vis-à-vis des conséquences du changement climatique</li></ul>

Tableau 6: Objectifs de la Commune à l'horizon 2030

climatique. Ceci en assumant son rôle d'exemplarité et en soutenant sa population pour une transition écologique.

### 4.2 Objectifs à l'horizon 2030

En s'appuyant sur l'état des lieux et sa vision, la Commune de Corsier-sur-Vevey a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent les trois axes du modèle de PECC. Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations et précisions à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC (Tableau 6).

## **5. Plan d'action**

### **5.1 Les ateliers**

Pour définir les actions de la stratégie climatique de la Commune, trois ateliers ont été réalisés. Ces derniers ont rassemblé les acteurs suivants :

- Municipaux en charge des différents dicastères ;
- Chefs de Service ;
- Membres de la Commission Agenda 21 ;
- Coordinatrice de la vie communale et associative ;
- Doyenne scolaire, responsable du projet « Eco-School ».

Les ateliers ont été répartis pour les thématiques suivantes :

- Actions transversales ;
- Actions pour les domaines de l'énergie et de la mobilité ;
- Actions pour le domaine de l'adaptation aux changements climatiques.

Dans le cadre de ces ateliers, les actions (macro-mesures) pertinentes pour la Commune ont été discutées et évaluées par les différents participants. Pour chaque action, les tâches spécifiques et les variantes de mise en œuvre ont été approfondies, les ressources nécessaires ont été grossièrement estimées et l'horizon temporel de réalisation a été planifié. Ceci a débouché sur l'établissement d'un plan d'action.

### **5.2. Le plan d'action**

Le présent plan d'action détermine les actions que la Municipalité s'engage à initier sur son territoire, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisé (chapitre 2). Ces actions, définies en lien avec les fiches d'action proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment (chapitre 4).

La Municipalité s'engage à mettre en œuvre 19 actions qui sont détaillées ci-dessous.

## Thème actions Transversales

N°	Titre	Horizon de réalisation	Action PECC liée
1	Mettre en place une politique d'achats durables de la Commune	2025-2030	5
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réduire les émissions de GES liés aux achats de fournitures et de service de la Commune</li> </ul>		
Arguments de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Répondre au rôle d'exemplarité de la Commune</li> <li>○ Réduire les émissions de l'énergie grise liée aux constructions</li> </ul>		

N°	Titre	Horizon de réalisation	Action PECC liée
2	Mettre en place une gestion du fond « développement durable/agenda 21 » pour l'atteinte des objectifs climatiques	2025-2027	2
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Définition d'une stratégie pour l'utilisation des ressources financières</li> </ul>		
Arguments de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise à disposition de ressources financières pour la mise en œuvre de la stratégie climatique</li> </ul>		

N°	Titre	Horizon de réalisation	Action PECC liée
3	Définir une stratégie financière durable des biens communaux	2025-2035	-
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Améliorer la durabilité liée aux placements financiers de la Commune</li> <li>○ Identifier les synergies pour le soutien des projets communaux</li> </ul>		
Arguments de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Action présentant un grand potentiel en termes de réduction des émissions</li> </ul>		

N°	Titre	Horizon de réalisation	Action PECC liée
4	Mettre en place un organe responsable pour la mise en œuvre et le suivi du Plan climat	2025-2027	1
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Assurer une gouvernance et un suivi efficace et cohérent de la stratégie climatique</li> </ul>		
Arguments de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Structure nécessaire pour la mise en œuvre de la stratégie climatique</li> </ul>		

N°	Titre	Horizon de réalisation	Action PECC liée
5	Sensibiliser aux enjeux du climat et promouvoir la participation	2025-2030	4
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réalisation d'un premier projet participatif en 2025</li> <li>○ Informer et soutenir la population pour la transition écologique</li> </ul>		
Arguments de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Activer et inclure les acteurs du territoire pour l'atteinte des objectifs climatiques</li> </ul>		

 Thème actions Mobilité et Energie

N°	Titre	Horizon de réalisation	Action PECC liée
6	Mettre en place une politique énergétique exemplaire des bâtiments communaux	2025-2030	11
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rénover les bâtiments communaux prioritaires</li> <li>○ Mettre en place un suivi énergétique des bâtiments communaux</li> </ul>		
Arguments de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Répondre au rôle d'exemplarité de la Commune</li> <li>○ Optimiser et réduire la consommation d'énergie</li> </ul>		

N°	Titre	Horizon de réalisation	Action PECC liée
7	Réduire la consommation de l'éclairage public	2025-2030	12
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Continuer à mettre en œuvre la stratégie lumière</li> <li>○ Faciliter les coordinations entre acteurs pour la mise en œuvre de la stratégie lumière</li> </ul>		
Arguments de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Optimiser et réduire la consommation d'énergie</li> <li>○ Sensibiliser et informer la population</li> </ul>		

N°	Titre	Horizon de réalisation	Action PECC liée
8	Promouvoir la décarbonation du parc véhicules et des équipements communaux	2025-2035	-
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Continuer à électrifier le parc véhicules, les outillages et équipements communaux</li> </ul>		
Arguments de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Répondre au rôle d'exemplarité de la Commune</li> <li>○ Réduire les nuisances environnementales et sonores</li> </ul>		

N°	Titre	Horizon de réalisation	Action PECC liée
9	Soutenir le développement énergétique durable du territoire	2025-2035	13
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place de projets de sensibilisation, de conseils et de soutien pour la population et les entreprises</li> </ul>		
Arguments de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Activer et inclure les acteurs du territoire pour l'atteinte des objectifs climatiques</li> </ul>		

N°	Titre	Horizon de réalisation	Action PECC liée
10	Suivre et identifier les opportunités pour intégrer des solutions énergétiques dans le cadre du développement territorial de la Commune	2030-2035	14
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Identifier les opportunités pour la création de nouvelles installations de production d'énergie renouvelable</li> <li>○ Augmenter la production d'énergie renouvelable locale</li> <li>○ Mise en place d'une coordination avec les partenaires régionaux</li> </ul>		
Arguments de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avec l'évolution de technologies et des projets régionaux, de nouvelles solutions peuvent apparaître pour promouvoir la production et la consommation d'énergie renouvelable</li> </ul>		

N°	Titre	Horizon de réalisation	Action PECC liée
11	Promouvoir les installations photovoltaïques et solaires thermiques	2025-2035	15
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place de programmes permettant de sensibiliser, conseiller et soutenir la population pour la promotion des installations photovoltaïques et solaires thermiques</li> <li>○ Augmenter la production d'énergie renouvelable locale</li> </ul>		
Arguments de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le potentiel de production d'énergie photovoltaïque et solaire sur le territoire communal est important</li> </ul>		

N°	Titre	Horizon de réalisation	Action PECC liée
12	Promouvoir une mobilité durable du territoire	2025-2030	16
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place de solutions permettant de promouvoir la mobilité douce et faciliter l'utilisation des transports publics</li> <li>○ Mise en place d'une coordination rapprochée avec les partenaires régionaux</li> </ul>		
Arguments de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Action nécessaire pour promouvoir le report modal et réduire la mobilité individuelle motorisée</li> </ul>		

N°	Titre	Horizon de réalisation	Action PECC liée
13	Encourager une mobilité pendulaire et touristique durable	2025-2030	-
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réduire le trafic individuel motorisé pendulaire sur le territoire communal</li> <li>○ Améliorer davantage les prestations de mobilité pour les activités touristiques</li> </ul>		
Arguments de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ La Commune peut encourager la mise en place de plans de mobilité pour les entreprises</li> </ul>		

N°	Titre	Horizon de réalisation	Action PECC liée
14	Faciliter l'accès à des infrastructures de recharge	2025-2030	-
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etudier le développement de solutions de recharge publiques</li> <li>○ Développer les solutions de recharge</li> </ul>		
Arguments de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les installations de recharges peuvent constituer des infrastructures rapidement rentables pour la Commune permettant de répondre à la feuille de route pour la mobilité électrique de la Confédération</li> </ul>		

## ⌚ Thème actions Adaptation

N°	Titre	Horizon de réalisation	Action PECC liée
15	Promouvoir la végétalisation et la biodiversité sur les espaces publics	2025-2030	17
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en œuvre du plan d'action du projet Commune ouVerte</li> <li>○ Intégrer des infrastructures végétalisées attractives dans le cadre du projet de réaménagement de l'école</li> <li>○ Continuer à mettre en place une gestion différenciée des espaces verts</li> </ul>		
Arguments de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Répondre au rôle d'exemplarité de la Commune</li> <li>○ Sensibilisation de la population</li> </ul>		

N°	Titre	Horizon de réalisation	Action PECC liée
16	Promouvoir la végétalisation et la biodiversité sur le territoire	2025-2035	17
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en œuvre du plan d'action du projet Commune ouVerte</li> <li>○ Protéger et développer les espaces à haute valeur de biodiversité</li> <li>○ Mise en place de solutions de sensibilisation et de soutien de la population pour les bonnes pratiques</li> </ul>		
Arguments de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Préserver la biodiversité du territoire</li> <li>○ Activer et inclure les acteurs du territoire pour l'atteinte des objectifs climatiques</li> </ul>		

N°	Titre	Horizon de réalisation	Action PECC liée
17	Promouvoir un développement du territoire minimisant les risques liés aux changements climatiques	2025-2035	20
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place d'un suivi et d'une évaluation régulière permettant d'identifier les nécessités d'action</li> </ul>		
Arguments de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Identifier de manière suffisamment tôt les risques et nécessités d'action en vue de limiter les dégâts</li> </ul>		

N°	Titre	Horizon de réalisation	Action PECC liée
18	Aménager et gérer les cours d'eau en tenant compte des changements climatiques	2030-2035	19
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en œuvre du plan d'action du projet « Commune ouVerte »</li> <li>○ Mise en place d'une coordination pro-active avec le Canton pour définir les projets de renaturation</li> </ul>		
Arguments de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer la biodiversité et les fonctions écosystémiques du territoire</li> </ul>		

N°	Titre	Horizon de réalisation	Action PECC liée
19	Protéger la santé de la population face aux changements climatiques	2025-2035	21
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Promotion du plan canicule communale</li> <li>○ Limiter les zones touchées par des îlots de chaleur et promouvoir les îlots de fraîcheur</li> <li>○ Sensibiliser la population face aux espèces nuisibles</li> </ul>		
Arguments de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ La Commune peut sensibiliser et protéger la population vis-à-vis des conséquences du changement climatique</li> </ul>		

## 6. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

La Municipalité est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets.

Le Conseil communal a pour principales tâches :

- D'accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité ;
- De suivre la mise en œuvre de la stratégique climatique via la Commission Agenda 21.

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par l'équipe du laboratoire transition énergétique durable (TED) de la HES-SO Valais-Wallis. Celle-ci l'appui pour le suivi annuel et la mise en œuvre du plan d'action. Le laboratoire TED apporte également un soutien dans les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

Pour assurer la coordination et le suivi du PECC, un groupe de suivi composé des membres de la Municipalité, des chefs de Services et des membres de la Commission Agenda 21 est créé. Il se réunira une à deux fois par an en réunissant l'ensemble de ses membres afin de :

- Faire un point de situation sur la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du PECC ;
- Proposer des adaptations si cela s'avère nécessaire ;
- Identifier les éventuelles opportunités et synergies ;
- Déterminer les actions de participation et de communication destinées à la population.

Ce groupe a un rôle consultatif et veillera au bon déroulement du PECC.

## **7. Sources de financement**

Chaque mesure identifiée dans le cadre du plan d'action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement. Les différentes sources de financement à disposition sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés par la mise en œuvre des mesures transversales, énergétiques et climatiques ;
- Demandes spécifiques de crédits d'investissements ;
- Fonds pour l'énergie, le climat et/ou la durabilité ;
- Subventions fédérales ou cantonales à solliciter.

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposés dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité. La conduite, la supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l'accompagnement du laboratoire TED.

## **8. Suivi de la mise en œuvre**

La mise en œuvre du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un tableau de suivi des actions. Ce tableau à usage interne donne une vue d'ensemble de l'état de réalisation des actions et des prochaines étapes de travail.

Il fait l'objet d'une révision régulière (au minimum 1x fois par an), afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision, avec la demande des budgets respectifs nécessaires, doit être validée par la Municipalité.

Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. La date de référence correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

## **9. Communication du PECC**

La Municipalité s'engage à communiquer à la population sur son engagement politique et sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elle veille à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Ceci en informant sur les enjeux, en proposant une vision du futur attractive et en associant la population à la réalisation des objectifs de la Commune

En s'appuyant sur les outils proposés par différentes entités, la Municipalité met également en avant les possibilités d'actions au niveau de la population, afin d'entraîner une dynamique positive sur tout son territoire. A cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants.

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'évènements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés ou associations locales.

## 10. Conclusion

Par le présent document, la Municipalité de Corsier-sur-Vevey s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Ainsi, la Commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux. Par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager sa population et tous les acteurs du territoire communal à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Au nom de la Municipalité  
la syndique le secrétaire

The seal is circular with the word "MUNICIPALITE" at the top and "CORSIER-SUR-VEVEY" at the bottom. In the center is a crest featuring a figure holding a sword and shield, with the words "LIBERTÉ ET PATRIE". A five-pointed star is positioned to the left of the seal.

A. Rouge B. Demierre

## Annexe

Profil énergétique de la commune de Corsier-sur-Vevey